

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus.		Poste.		Omnibus.		Poste.		Omnibus.		Poste.		Omnibus.		Poste.		Omnibus.		Poste.		Omnibus.		Poste.	
CAHORS. — D.	6h 25	12h 50	6h	6h 15	PARIS. — D.	2h 20	8h	4h 41	10h 22	5h 25	8h 38	TOULOUSE. D.	5h 40	9h 16	2h 30	CAHORS. — D.	7h 40	11h 30	5h 16	PARIS. — D.	8h 20	12h 30	5h 10
Mercuès. . . . .	6 40	1 4	6 27	6 45	— Express. . . . .	8 30	8 30	4 53	10 32	5 58	8 51	BORDEAUX. . . . .	7 25	10h 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 25	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 10
Parnac. . . . .	6 52	1 16	6 27	6 27	BORDEAUX. . . . .	5 45	3 15	5 11	10 46	6 11	Montauban. D.	7 40	10 54	4 54	Arcambal. . . . .	8 2	12 4	5 36	Lamadelleine. . . . .	7 58	11 54	5 10	
Luzach. . . . .	7 4	1 23	6 35	6 35	M.-Libos. — D.	8 35	3 15	5 20	10 53	6 11	Foncuve. . . . .	7 40	10 54	4 54	St-Géry. . . . .	8 12	12 21	5 45	Montbrun. hal. . . . .	8 21	12 30	5 44	
Castelfr. anc. . . . .	7 18	1 37	6 50	6 50	Funel. . . . .	8 42	3 18	5 31	11 5	6 25	Albais. . . . .	7 55	11 3	5 3	Vers. . . . .	8 21	12 38	5 53	Toirac. . . . .	8 11	12 18	5 35	
Puy-l'Évêque. . . . .	7 30	1 48	7 3	7 3	Soturac-Touzac. . . . .	8 55	3 30	5 45	11 16	6 42	St-Cirg, halte. . . . .	8 43	1 14	6 13	St-Martin-Lab. . . . .	8 57	1 35	6 25	St-Cirg, halte. . . . .	9 4	1 37	6 32	
Duravel. . . . .	7 40	1 57	7 12	7 12	Duravel. . . . .	9 3	3 39	5 55	11 27	6 56	Caussade. . . . .	8 41	11 13	5 12	Calvignac. hal. . . . .	9 5	1 44	6 35	Conduché. . . . .	9 12	1 55	6 39	
Soturac-Touzac. . . . .	7 49	2 6	7 21	7 21	Puy-l'Évêque. . . . .	9 11	3 39	6 5	14 36	7 8	Réalville. . . . .	8 26	11 25	5 24	Cajarc. . . . .	9 21	2 10	6 7	St-Géry. . . . .	9 28	2 22	6 55	
Funel. . . . .	8 1	2 17	7 33	7 33	Gastelfr. anc. . . . .	9 11	3 48	6 13	11 44	7 18	Borredon. . . . .	8 51	11 36	5 35	Montbrun. hal. . . . .	9 33	2 24	6 58	Vers. . . . .	9 35	2 35	7 1	
M.-Libos. — A. . . . .	8 8	2 53	7 40	7 40	Luzach. . . . .	9 26	4 3	6 22	11 52	7 28	Montpezat. . . . .	9 18	11 56	5 54	Toirac. . . . .	9 44	2 45	7 8	Arcambal. . . . .	9 45	2 56	7 12	
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	4 45	4 45	Parnac. . . . .	9 47	4 26	6 39	12 7	7 45	Labbenque. . . . .	9 44	12 13	6 15	St-Cirg, halte. . . . .	9 58	3 10	7 21	Calvignac. hal. . . . .	9 57	3 10	7 25	
PARIS — Ar. . . . .	11 46	4 37	2 48	2 48	Mercuès. . . . .	9 58	4 38	10 40	6 05	» »	CAHORS. — A. . . . .	10 7	12 34	6 36	CAHORS. — A. . . . .	10 12	3 27	7 33	CAHORS. — A. . . . .	10 6	3 20	7 31	

Cahors, le 29 Novembre.

## La Presse et le coup d'État

Quelques-uns de nos confrères de la presse parisienne s'occupent encore de la nouvelle ridicule propagée par les journaux relativement à un prétendu projet de coup d'État préparé et organisé par le gouvernement.

M. Spuller, dans la République française, répondant à un article dans lequel la Presse, organe boulangiste, l'avait mis en cause à propos du prétendu projet de coup d'État, s'exprime en ces termes :

J'ai dit que la République est menacée par des factions dont l'audace est croissante, sans doute parce que jusqu'à présent elles se sont senties couvertes, et protégées par une impunité qui a fini par devenir un juste sujet d'inquiétude pour tous les bons et sincères républicains.

J'ai dit que la République doit être défendue et que c'est, à proprement parler, le devoir et la mission du gouvernement de la défendre.

J'ai dit encore que si le ministère présidé par M. Floquet est prêt à entreprendre cette œuvre de défense et à se montrer capable de la mener à bonne fin, tous les républicains n'ont qu'à se grouper autour de lui, pour l'aider dans sa tâche.

J'ai même ajouté que si le cabinet actuel ne peut pas protéger la République menacée, il faut aviser à le remplacer dans le plus bref délai. Car l'opinion s'irrite et se décourage à voir qu'il suffirait d'avoir à la tête de nos affaires un gouvernement calme, résolu, énergique, s'appuyant sur les lois, pour que l'ordre renaissât dans les esprits, et que, par une singulière ironie des choses, le gouvernement nous fait défaut, quand nous avons tous les moyens de le constituer.

Voilà tout ce que j'ai dit et je le maintiens.

Je cherche en vain là-dedans un mot, un trait, un mot sur ces moyens que les adversaires de M. Boulanger n'osent plus employer, maintenant que la mèche est éteinte, pour contenir son ambition.

Si M. Boulanger me connaissait mieux, il saurait

que ce n'est pas mon affaire d'ourdir les trames d'un coup d'État contre sa personne. Je ne songe qu'à donner à la République le gouvernement que la France voudrait voir à sa tête, un gouvernement qui n'aurait nul besoin de sortir de la légalité pour rentrer dans le droit, mais qui ne craindrait pas de faire sentir la juste rigueur des lois à qui est assez audacieux pour les enfreindre.

S'occupant du même sujet, la Paix déclare que la rumeur concernant la proposition d'un coup d'État est une manœuvre des réactionnaires pour jeter le trouble dans les esprits.

L'histoire des cinquante cellules préparées pour recevoir les malheureuses victimes du futur coup d'État a, surtout, provoqué une forte hilarité, lorsque l'on a connu la vérité.

Où se trouvait ici en pleine comédie, ou plutôt en pleine farce. Chivot et Duru n'ont jamais rien imaginé de plus plaisant.

Semer l'inquiétude dans les esprits, surexciter les passions politiques, transformer la manifestation du 2 décembre en une espèce de sédition, d'où pourrait sortir le triomphe de la réaction, voilà incontestablement le but de toutes les manœuvres auxquelles se livrent depuis quelques jours les ennemis de la République.

Ces manœuvres, les républicains doivent les déjouer par leur calme, par leur respect de la légalité, par ce sentiment de l'ordre dont, depuis dix-sept ans, la population parisienne a donné le constant exemple à travers toutes les crises, et sans lequel la liberté ne tarderait pas à couvrir les plus grands périls.

La servitude suit toujours de près le désordre. Les républicains ne l'oublieront pas, le 2 décembre, en allant honorer la mémoire de celui qui a donné sa vie pour la défense du droit et de la loi.

Parlons-en-encore, des coups d'État, écrit M. Emmanuel Arène dans le Matin, puisque les premiers (les boulangistes) ils le jettent dans la conversation. A chaque situation, si extraordinaire qu'elle soit, correspond toujours un proverbe. La

sagesse des nations a tout prévu, même le boulangisme.

On a dit vulgairement : « Qui se sent morveux se mouche ! ». Comment, s'il n'y avait rien, tous ces gens se seraient-ils ainsi mouchés à la fois, un beau matin, avec un grand bruit de trompette ?

Sans doute, on leur aura dit que le gouvernement était fixé sur leurs faits et gestes, qu'il connaissait leurs manœuvres, leurs complots, et qu'il était impossible qu'il n'agit pas. Alors, à tout hasard, ils ont crié. C'est à nous, maintenant, de voir s'il y a lieu de les écorcher. Il n'y a que le gouvernement qui puisse se prononcer là-dessus, et il doit le faire en âme et conscience, en ne considérant que l'intérêt de la République, qui a, comme tous les régimes, le droit de se défendre.

Ce qui est sûr, c'est que dans certaines circonstances, on n'a pas à se demander si celui qui le détient est un modéré ou un radical. Je rougirais, pour ma part, de mêler à des questions pareilles la moindre considération de groupe ou de coterie. C'est M. Floquet qui a la garde de la République, on peut dire de sa politique tout ce qu'on voudra; on peut le soutenir ou le combattre, on ne peut pas suspecter ses sentiments républicains, on ne peut pas incriminer son passé, tout entier dévoué à la démocratie.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit qu'il n'y a aucune raison de se montrer affolé.

Le remède à cette situation, dit ce journal, est moins bon dans la lutte contre le boulangisme que dans la destruction des causes qui ont servi de prétexte à l'invention du boulangisme.

Le jour où le parti républicain aura mis fin à ses divisions, où il aura fait de la bonne politique, où il aura réalisé les réformes qu'il inscrit sur ses programmes, où il aura donné confiance au pays et sécurité aux intérêts, ce jour-là, il ne sera plus besoin de mesures d'exception ou d'actes de vigueur pour réduire le boulangisme.

Ces appréciations sont d'une incontestable justesse.

— Ah ! ...  
— Seulement, enfin de contenir la générosité de mes clients dans les bornes de la saine raison, j'ai dû me résoudre à les taxer chacun suivant la mine, l'habit et la position dans le monde....  
— Oh ! ...

Ces différentes interjections vous donnent suffisamment la note des sentiments d'étonnement, de révolte et de terreur qui se succédaient dans l'esprit des auditeurs...

L'un des deux marchands de sardines essaya, cependant, de faire preuve d'héroïsme.

— Ah ça ! demanda-t-il en grossissant sa voix, s'il ne nous plaisait pas, à nous, d'être escortés et défendus...

— Oui, répéta en écho son collègue, s'il ne convenait point d'acheter l'honneur de votre compagnie...

— Dans ce cas, répartit Cordebœuf, je ne répondrais plus de vos précieuses personnes...

Il ajouta avec un imperturbable sérieux :  
— Il y a tant de coquins dans le pays ! ...

Puis encore appuyant sur chaque mot :  
— Des coquins qui ont le bras plus long que les scrupules, et, qui dans un endroit désert comme celui-ci, ne se feraient point faute d'arquebuser, ainsi qu'une volée de perdreaux, de paisibles bourgeois tels que vous...

Il fit un signe à ses compagnons. On entendit craquer des batteries. C'était les mousquets qu'on armait...

Le tabellion faillit s'évanouir de peur; l'armateur essaya d'un revers de manche l'abondante sueur qui lui coulait du front, et les deux marchands de sardines votèrent *in petto* un cierge à

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 novembre 1888

M. Wilson, que l'on ne s'attendait plus à voir et qui n'avait pas paru à la Chambre depuis un an, est entré avant le début de la séance et est allé s'asseoir à son banc. Les députés sont prévenus de l'événement et arrivent; quelques-uns s'adossent à la tribune, mais aucun ne va prendre place auprès de M. Wilson. On en citait cependant plusieurs qui, l'ayant rencontré dans les couloirs, lui avaient serré la main. M. Andrieux, seul, à ce courage et vient s'entretenir pendant quelques instants avec le genre de M. Grévy.

### DEMANDE DE SUSPENSION DE SÉANCR

M. Mesureur demande une heure de suspension de séance pour un motif que l'on comprendra. (Non ! non ! à droite.)

M. de Cassagnac dit que « cette façon de procéder n'est pas digne de nous; nous sommes assez francs ici, à gauche comme à droite, pour nous expliquer catégoriquement. » (Mouvement prolongé.)

M. Cunéo d'Ornano demande que la Chambre se sépare pour toujours.

M. Méline veut mettre la proposition de M. Mesureur aux voix, mais on proteste.

M. Millerand dit qu'il faut que le public qui n'assiste pas à la séance connaisse les sentiments de la Chambre : « Respectons les décisions de la justice; nous ne pouvons pas exclure un député acquitté, mais nous devons dégager notre responsabilité devant le pays. » (Très bien ! à gauche.)

Pendant cette suspension, M. Wilson reste à son banc. Mais dans les couloirs, les commentaires vont leur train. M. Andrieux est très entouré et explique ainsi son attitude :

— Je l'ai fait, dit M. Andrieux, pour protester surtout contre la lâcheté de certains de mes collègues qui, dans les couloirs, sont allés au-devant de M. Wilson et qui, en séance, n'osent pas s'asseoir à côté de lui.

Quant à la suspension de la séance, ajoute le député des Basses-Alpes, c'est une maladresse insigne.

Notre-Dame-d'Auray, s'ils avaient la chance de se retirer de ce guépier.

Le colonel de Royal-Marande se tourna vers le conducteur :

— Ça, Vincent Paquedru, prenez vos paperasses et faites l'appel de vos voyageurs.

Le Normand, qui avait déjà sa feuille à la main, commença :

— Maître Lebinion, de Nantes, notaire royal....

Asdrubal sourit au tabellion :

— Les gens de la loi et les gens d'épée sont gens du roi, prononça-t-il d'un air aimable. Maître Lebinion sera heureux de contribuer pour cent pistoles au harnachement de mes soldats. J'accepterai en outre, volontiers, en souvenir de cette rencontre, la montre que je vois briller dans le gousset de sa soubreveste.

On m'a velé la mienné dernièrement, à Paris, dans les salons du contrôleur général; ce M. Colbert reçoit une société si mêlée ! ...

Puis, jetant son chapeau sur la route :

— Voici mes bureaux de perception, Messieurs, passez à la caisse ! A vous l'honneur, mon cher nstaire :

Celui-ci s'exécuta non sans gémir.

Le conducteur continua :

— Simon Prieur, armateur à Paimbœuf...

— Cent pistoles pareillement. Je ne ferai pas à un notable commerçant l'injure de l'estimer moins qu'un homme de plume. Le trident de Neptune et le caducée de Mercure valent les balances de Thémis... A cette somme, mondit sieur Prieur voudra bien ajouter la paire de boucles d'argent qui brillent là, sur ses souliers...

(A suivre).

3 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

I

Il est bien entendu que je n'indique pas lequel. Chacun de mes lecteurs croira que c'est le sien. En abordant les gens du coche, ce personnage se découvrit avec un grand geste arrondi et cadencé :

— Messieurs, prononça-t-il avec une exorbitante affectation de politesse, veuillez considérer en moi le plus humble, le plus obéissant et le plus dévoué de vos serviteurs.

— Monsieur, c'est nous qui sommes les vôtres, répondit au nom de tous ses compagnons le tabellion de Nantes qui tremblait comme la feuille.

Le survenant continua :

— Puisque je n'ai personne pour me rendre cet office, souffrez que je me présente moi-même....

Il salua de rechaf :

— Le chevalier Asdrubal de Cordebœuf, colonel au service de Sa Majesté...

Puis du ton de Mondor ou de Tabarin débi-

Aujourd'hui, c'est Wilson. Demain, ce sera M. Gilly. A moins que celui-ci ne demande lui-même la suspension pour provoquer une manifestation contre tous ceux qu'il a accusés.

— N'est-ce pas que l'impression produite par la vue de Wilson est navrante? demande-t-on à M. Andrieux.

— Mon Dieu, oui; cependant, il a un avantage sur ses collègues; lui, du moins, est acquitté.

Nous laissons à penser si le mot a eu du succès.

Entre temps, les bureaux des groupes républicains se réunissent et votent l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, estimant que le vote qu'elle a rendu, au sujet de la suspension de la séance, exprime suffisamment ses sentiments, passe à l'ordre du jour. »

A la reprise de la séance, M. Wilson se lève pour se retirer, et M. Andrieux, derechef, vient l'accompagner jusqu'à la porte. Il était, paraît-il, venu pour prendre la parole, au cas où serait venue la demande en autorisation de poursuites intentée par M. Laurent, du *Paris*.

La caractéristique de la journée, nous ne saurions trop insister, est l'écoeurement absolu. Nous avons entendu nombre de députés de la majorité le dire et le répéter, même par plusieurs qui affectaient le plus de s'éloigner de Wilson.

Il est certain, et personne ne le contestera, que cette journée est une des plus mauvaises pour la République. M. Jolibois l'a, du reste, nettement indiqué dans une intervention aussi nette que l'avait été celle de M. Millerand. Il a montré la majorité se mettant au-dessus de la justice républicaine, la condamnant et l'accusant d'avoir mal jugé.

M. Wilson, interviewé par le rédacteur de la *Presse*, a confirmé son intention de poursuivre la campagne contre ses adversaires.

— M. Wilson aurait décidé de se rendre dorénavant, d'une façon presque régulière à la Chambre.

Séance du 27 novembre

M. Wilson est de nouveau à son banc, mais sa présence ne soulève aucun incident.

On remarque fort M. Dautresme, un ancien ministre, qui vient serrer la main à M. Wilson et s'entretenir avec lui.

LES POURSUITES CONTRE M. WILSON

M. le président Méline annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député.

La Chambre devient très attentive, car chacun sait que c'est de M. Wilson qu'il s'agit. Aucun incident ne se produit toutefois.

M. Méline déclare tout simplement que cette demande sera renvoyée aux bureaux qui nommeront la commission chargée de l'examiner.

M. Wilson quitte la séance quelques instants après.

**La répression du duel.** — La commission d'initiative a pris en considération la proposition de Mgr Freppel relative à la répression du duel. Un tribunal d'honneur serait institué, et ses décisions remplaceraient les chances du duel.

**Manufacture d'Armes.** — Nous ignorons si l'incendie de Châtelleraut aura fait prendre quelques précautions à la manufacture d'armes de Tulle; il y aurait pourtant utilité et urgence patriotiques, car voici ce que dit la *Patrie* :

« D'après les rapports des agents de la Sûreté envoyés à Châtelleraut pour recueillir les bruits qui courent en ville sur les causes de l'incendie de la manufacture d'armes, la malveillance est aujourd'hui parfaitement accréditée. Plusieurs ouvriers inscrits comme Alsaciens-Lorrains ont successivement disparu depuis le sinistre. Sur ces fuyards, trois ont pris le train pour Paris à la station de Clau, mais ils ont été filés, et deux d'entre eux doivent être arrêtés en ce moment. »

— Contrairement aux informations données par plusieurs journaux, depuis le commencement du mois, aucun régiment de cavalerie n'est encore armé de la carabine à répétition du calibre de huit millimètres. Quelques spécimens de cette arme nouvelle ont été confectionnés par les soins de l'école normale de tir de camp de Châlons, pour être soumis à toutes les épreuves nécessaires.

Les expériences ont été concluantes, et ont déterminé l'adoption définitive de cette carabine. Le mécanisme a résisté, le magasin chargé ou vide, aux secousses produites par les mouvements du cheval, au galop; les cartouches emmagasinées dans le fût n'ont pas été éprouvées, même par de fréquents sauts d'obstacles. Les conditions balistiques sont excellentes : à 200 mètres la précision et la pénétration atteignent au-delà de tout ce qu'il est permis de désirer; le recul est un peu sensible; la cartouche étant la même que celle du fusil d'infanterie, la fumée est presque nulle.

Les conditions particulières dans lesquelles peut se faire la fabrication de cette arme permettront de doter en très peu de temps de carabines tous les régiments qui doivent en être pourvus.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Ligue Républicaine.** — Tous les adhérents à la *Ligue Républicaine du Lot* sont convoqués à une réunion en assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, 2 décembre, à 2 heures précises du soir, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

**Conseil municipal.** — Les conseillers municipaux de Cahors, réunis hors session, ont voté l'adresse suivante à la Ligue antiplébiscitaire de Paris :

Les membres du Conseil municipal de Cahors, réunis hors session, en présence de la coalition réactionnaire qui complète la mort de nos libertés, s'associent entièrement à la protestation de la Ligue républicaine anti-plébiscitaire de Paris.

Il décident qu'ils prendront part à la manifestation du 2 Décembre en l'honneur du représentant du peuple *Baudin*, mort pour la défense de la République, en faisant déposer sur sa tombe une couronne portant en exergue l'inscription suivante :

A BAUDIN  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

**Béatification.** — Dimanche a eu lieu au Vatican, dans la salle du Trône, en présence du Pape, du cardinal Bianchi, préfet des Rites, des deux cardinaux ponents de la cause et des offi-

ciers de la Sacrée Congrégation des Rites, la promulgation solennelle du décret qui permet de procéder à la cause de la béatification du vénérable P. Perboyre, lazariste du diocèse de Cahors, martyrisé en Chine il y a une cinquantaine d'années environ.

**Clergé.** — L'installation de M. Belvézère, curé de la Cathédrale et celle de M. Ayroles, curé de St-Urcisse, auront lieu dimanche; la première pendant la messe de dix heures, la seconde à la messe qui se dit à St-Urcisse à dix heures et demie.

**Réunion des pêcheurs à la ligne**

La réunion générale des Pêcheurs à la ligne qui se sont fait ou qui voudront se faire inscrire pour faire partie de la Société de Pisciculture fondée à Cahors, aura lieu samedi prochain 1<sup>er</sup> décembre, dans une des salles de la Mairie, à 8 heures du soir.

Les sociétaires sont invités à s'y rendre en grand nombre afin de prendre part aux délibérations intéressantes qui auront lieu dans cette séance.

**Les Prévoyants de l'Avenir**

Les membres du bureau de la 40<sup>e</sup> section rappellent aux sociétaires que les cotisations pour le mois de Décembre seront reçues dans une des salles de la Mairie, le dimanche matin 2 Décembre, de 10 heures à midi.

Ils recevront aussi les adhésions des personnes voulant faire partie de la société qui désireraient rattraper l'année 1888 ou souscrire pour 1889.

**Bureau de tabac.** — Par arrêté de M. le préfet de la Dordogne, en date du 12 courant, M<sup>me</sup> de Selves, veuve de M. de Selves, sous-préfet de Sarlat, décédé dans l'exercice, de ses fonctions, a été nommé titulaire du bureau de tabac de la rue de la République, à Périgueux. (Création du 6 novembre 1888).

**Contributions indirectes.** — M. Dizot, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe dans le Gers, est nommé sous-directeur de 2<sup>e</sup> classe à Souillac, en remplacement de M. Boubée, appelé à d'autres fonctions.

**Bibliothèque populaire.** — Le succès obtenu par la bibliothèque populaire, ouverte au public depuis un mois à peine, s'accroît de plus en plus. Dimanche, le nombre des personnes qui sont venues demander des livres ou souscrire des abonnements s'est élevé à 150. Après avoir eu, au début, la crainte de manquer de lecteurs pour ses livres, le comité de la Bibliothèque doit craindre aujourd'hui de n'avoir pas assez de livres à donner à ses lecteurs.

Cette situation, tout en prouvant en faveur de l'utilité de l'établissement créé, n'en sera pas moins fort embarrassante pour le comité, qui, ayant épuisé ses ressources, doit attendre, avant de procéder à de nouveaux achats de livres, que les sociétaires aient versé le montant de leur seconde année de cotisation.

Toutefois, il nous semble qu'il y aurait un moyen d'avoir immédiatement de nouveaux livres et cela avec quelques frais seulement de reliures. Beaucoup de personnes se trouvent

turier, son côté brillant et menteur.

Cet homme avait été le protecteur de son enfance malheureuse; il avait rendu de grands services à sa famille; il s'était toujours montré bon, affectueux et généreux avec elle.

Ces raisons étaient plus que suffisantes pour que la jeune fille lui fût profondément reconnaissante de ce qu'il avait fait pour sa famille et pour elle-même.

La perspective de lui rendre un grand service, de le sauver peut-être de la mort, avait fait vibrer dans son cœur toutes les cordes généreuses du dévouement.

Son plus grand désir était de payer la dette morale qu'elle avait contractée envers lui.

Cette occasion qui lui était offerte la comblait à la fois de joie et de terreur.

Ignorante comme toutes les jeunes filles élevées dans le sanctuaire saint de la famille, elle n'avait pas une seconde douté de la vérité des confidences menteuses qui lui avaient été faites par cet homme, dans la loyauté duquel elle avait une foi entière.

Cependant, dans la pureté de son âme chaste et naïve, elle s'effrayait outre mesure de cette démarche, un peu risquée il est vrai, que son bienfaiteur exigeait d'elle si impérieusement.

Pourtant, elle s'y était résolue, mais avec crainte, afin de ne pas lui paraître lâche et ingrate, bien qu'elle ne se fût pas senti le courage de répondre au billet qu'il lui avait fait parvenir pour lui donner rendez-vous.

Après avoir, dans un moment de fièvre, écrit le brouillon d'une réponse, saisie de honte, elle l'avait déchiré et jeté au feu.

C'était ce brouillon qui, trouvé dans les cendres

posséder des œuvres littéraires, des romans, des récits de voyages et autres publications qu'elles ont lus et qui gisent oubliés dans quelques caisses. Le comité ne pourrait-il pas adresser un appel à ces personnes et leur demander de faire don de ces livres à la bibliothèque populaire? Certes, il y aurait un choix à faire parmi les livres ainsi donnés, mais, parmi eux, nous sommes certains qu'un grand nombre trouveraient leur place dans la bibliothèque populaire et augmenteraient utilement le fonds de cette bibliothèque.

**Accident survenu à M. de Verninac.**

M. de Verninac, sénateur du Lot, a été dans la matinée du lundi, victime d'un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. L'honorable sénateur se rendait au ministère de la justice lorsqu'un débouché de la rue Castiglione, sa voiture fut violemment heurtée par un véhicule dont le timon, après avoir enfoncé la portière, s'engagea dans la caisse de la voiture. M. de Verninac put heureusement éviter le coup; mais, atteint par des éclats de vitre, il fut grièvement blessé à la figure et au cou.

Sorti de sa voiture tout couvert de sang, M. de Verninac alla se faire panser dans une pharmacie voisine; mais là, constatant que l'hémorragie provenant d'une blessure qu'il portait au cou continuait malgré les applications de perchlorure de fer, il se rendit immédiatement chez le professeur Pozzi, puis chez quelques autres chirurgiens bien connus. Aucun n'était encore rentré de son hôpital.

Le blessé se fit alors conduire à l'Hôtel-Dieu, où des soins pressés lui furent donnés par les médecins de service. On constata que la blessure du cou était longue et profonde de plusieurs centimètres, et qu'une des branches de la veine jugulaire avait été coupée dans sa partie la plus voisine de la carotide.

Le sénateur a regagné son domicile après avoir été pansé. Les médecins estiment qu'il pourra reprendre ses travaux après un simple repos de quelques jours.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de M. de Verninac.

**Arrestation.** — Arrestation sous l'inculpation de manducité du sieur Blanchard Elie, âgé de 59 ans, originaire d'Auxerre.

**Contravention.** — Contravention relevée contre le sieur Escroussille, charpentier à Cahors, pour infraction aux arrêtés municipaux concernant le service de la voirie.

**Brûlée vive.** — Mardi dernier, vers deux heures, une femme qui passait sur la route qui conduit de Cahors à Luzech, entendait des cris étouffés partant d'une maison. Elle entre aussitôt et se trouve en présence d'un affreux spectacle : la chambre était pleine de fumée, et, sur une chaise, la veuve Carrière se débattait dans les spasmes de l'agonie.

Cette malheureuse, qui était septuagénaire, se trouvait seule dans son logis et se chauffait les pieds au moyen d'une chaudière. Le feu s'était communiqué aux vêtements, qu'il avait complètement dévorés, et

par l'ancien chef de la brigade de sûreté, avait été cause de tant de commentaires outrageants pour l'honneur de la jeune fille.

Il n'y avait dans le cœur de miss Lucy Gordon, pour M. de Montréal, rien qui ressemblât à de l'amour.

Ce n'était même pas de l'amitié dans l'acception que l'on donne généralement à ce mot : c'était de l'estime et de la reconnaissance.

Rien de plus, rien de moins.

Dans la pensée de la jeune fille, en venant bien à contre cœur à ce rendez-vous dont elle se sentait instinctivement blessée, elle accomplissait un devoir, en acquittant une dette sacrée de reconnaissance.

Le numéro 96 de la rue des Acacias, qui a disparu depuis, pour faire place à de belles constructions dans le style moderne, était à cette époque une vieille maison très haute, bâtie en torchis et en pont de bois, dont le premier étage était en contre-bas de plus de dix pieds, à cause des remblais successifs de la rue.

Cette maison se composait de trois corps de bâtiments séparés par des cours étroites et sans air, et reliés entre eux par de longs corridors obscurs, et dont le dernier débouchait dans la rue de la Plaine, dont quelques rares maisons étaient à peine bâties, et le reste composé de terrains vagues et de décharges publiques.

La nuit venue, cette rue de la Plaine devenait un véritable coupe-gorge.

Personne n'y passait; ses habitants eux-mêmes ne se hasardaient pas à rentrer passé neuf heures du soir.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

# LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVII

DANS LEQUEL ON VOIT RÉUNI CHEZ LA MARLOUZE UNE FORT JOLIE COLLECTION DE COQUINS, APPARTENANT A L'ARMÉE ROULANTE PARISIENNE.

— Assez, misérable! s'écria le Mayor exaspéré: je ne sais ce qui me retient de t'écraser sous le talon de ma botte!

— C'est bon, je me tais, mais je n'en ai pas moins raison.

Tout en se disputant ainsi, les deux dignes complices quittèrent le tapis-franc sans traverser la grande salle.

Cinq minutes plus tard, une voiture les emportait rapidement dans la direction des Champs-Élysées.

XVIII

OU IL EST PROUVÉ QUE LE LOUPEUR EST UN BANDIT COMPLÈTEMENT DÉNUÉ DE DÉLICATESSE, ET QUE LE POLICIER A EU TORT D'ACCUSER MISS LUCY GORDON.

Lorsque les deux jeunes filles avaient quitté l'hôtel de Valenfeurs pour commencer leurs courses charitables à travers la ville, miss Lucy Gordon avait facilement obtenu de mademoiselle de Valenfeurs, que la visite à la maison n° 96, de la rue des Acacias, serait réservée pour la dernière, bien qu'en bonne logique, à cause de sa situation même aux Ternes, c'est-à-dire à une distance très rapprochée de l'hôtel, cette maison aurait dû être la première, au contraire, à recevoir la visite des charmantes consolatrices.

Les courses furent donc faites dans ces conditions anormales.

Mais ainsi que cela arrive toujours, lorsqu'il s'agit de secours, de consolations et d'encouragements à donner à de pauvres honteux courbés sous le dur niveau de la misère, quelques-unes de ces courses prirent un temps plus considérable que ne l'avaient d'abord supposé les jeunes filles; de sorte qu'il était près de huit heures et demie du soir et que la nuit commençait à tomber lorsque la voiture s'arrêta enfin devant la maison des Ternes.

Miss Lucy Gordon éprouvait une vive et sincère affection pour le Loupeur, dont, bien entendu, elle ignorait l'existence criminelle, les honteux antécédents, la position dégradante, et qu'elle ne connaissait que sous le nom de Lucien de Montréal, le seul qu'elle eût jamais entendu donner.

Elle n'avait vu qu'une face de cette vie d'aven-

le corps même de la pauvre femme, à moitié carbonisée, ne formait qu'une plaie.

La victime de ce terrible accident a expiré le lendemain matin dans d'atroces souffrances.

**Les contributions indirectes** nous adressent la communication suivante :

Les fraudes commerciales qui se pratiquent au moyen de produits artificiels livrés à la consommation sous la dénomination de vins prenant tous les jours une importance de plus en plus grande, M. le ministre des finances a décidé qu'il convient de revenir à la complète application des dispositions de l'article 10 de la loi du 28 avril 1816, aux termes duquel les expéditeurs doivent indiquer, dans leurs déclarations, les quantités, espèces et qualités des boissons qu'ils se proposent de mettre en circulation.

Les expéditeurs devront donc, à l'avenir, déclarer, et les buralistes relater, sur les titres de mouvement la nature des boissons vendues (vins de vendanges, vins de raisins secs, piquettes, mélanges de vins de vendanges et de vins de raisins secs ou de piquettes).

Les vins de raisins secs ne sont plus, aujourd'hui, le seul produit que l'on cherche à livrer comme vin. A cette fabrication est venue s'ajouter celles des boissons obtenues par la saccharification et la mise en fermentation de la matière amylacée des céréales. Telle est, par exemple, la boisson obtenue par un traitement spécial de l'orge.

M. le ministre des finances vient de décider que les déclarations et les expéditions devront également spécifier la nature de ces produits.

Les titres de mouvement délivrés pour les boissons à destination de Paris ou d'une ville à taxe unique étant retenus par le service de l'octroi au moment de l'introduction en ville, les agents de ce service devront, afin que le destinataire puisse être fixé sur la nature du vin qui lui sera expédié, reproduire lisiblement sur la quittance des taxes locales les énonciations de l'acquit à cautions relatives à la nature du liquide.

Nous croyons devoir faire une observation au sujet de cette circulaire.

Le principe en est bon. Nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité des réclamations des propriétaires. Et les commerçants ne se refuseront certainement pas à prouver, par un titre, la loyauté de leurs opérations.

Mais il est regrettable qu'une « simple circulaire » vienne ainsi troubler l'ordre de choses établi par la pratique. Et ce, au moment même où un « projet de loi » réglementant la matière est soumis aux Chambres.

Les intéressés, avertis par la discussion publique d'un projet de loi, peuvent donner à leurs opérations l'orientation nécessaire. Une circulaire les surprend et peut leur causer un sérieux préjudice.

**Singulier cas de pathologie.**

Il existe en ce moment dans l'hospice de Cahors une femme de 45 ans environ qu'on a dû transporter dans cet établissement pour la soumettre à un traitement destiné à la débarrasser d'aiguilles et de morceaux de fils de fer qui lui encombrant la matrice.

On a déjà extrait du corps de cette femme plusieurs échantillons d'aiguilles et de morceaux de fil de fer. Les premières sont des aiguilles à ravander, assez fortes, les morceaux de fil de fer ont une longueur de 10 centimètres environ et sont recourbés à une extrémité, ce qui en rend l'extraction très difficile.

Comment ces objets ont-ils pu pénétrer dans le corps de cette femme ? On l'ignore encore. La malade, qui ne paraît pas beaucoup souffrir, du reste, ne peut fournir aucune explication à cet égard.

Nous devons ajouter que cette femme est d'un tempérament très nerveux et qu'elle est sujette à des attaques de catalepsie.

**Concours de musiques**

A BARCELONE  
Voici le résultat du concours international de musiques militaires et civiles :  
1<sup>er</sup> prix, 10,000 fr., Lyre baronnaise, premier prix 10,000 fr.  
2<sup>e</sup> prix, 7,500 fr., Musique municipale de Barcelone.  
3<sup>e</sup> prix, 3,000 fr., Musique du 57<sup>e</sup> de ligne de France.  
4<sup>e</sup> prix, 2,000 fr., ex æquo, Musique la Sainte-Cécile, de Carcassonne, et musique du 50<sup>e</sup> de ligne de France.  
Médaille d'argent, musique d'harmonie la Toulousaine.  
Mention honorable, Lyre Saint-Paul, de Clermont-l'Hérault.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 19 novembre  
Présidence de M. Cangardel, président  
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Le bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, où se trouvent les notes inédites d'Etienne Baluze sur l'histoire du Limouzin (1651-1654) contenant le nom de Pierre de Montmaur, né à Bétaille en Quercy, célèbre comme parisien et bel esprit. Un peu plus loin (p. 475) il est parlé de l'Uxellodunum de Jules César, appelé vulgairement « Pech del Sillon. »
- 2<sup>o</sup> La Feuille des jeunes naturalistes;
- 3<sup>o</sup> La Revue littéraire et scientifique de l'Ain;
- 4<sup>o</sup> Le Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie;
- 5<sup>o</sup> Le Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie.
- 6<sup>o</sup> Le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais;
- 7<sup>o</sup> La Revue des travaux scientifiques (n<sup>o</sup> 4 et 5);
- 8<sup>o</sup> La Revue historique et archéologique du Maine, qui contient l'histoire des premières armes de Jean Chouan, le chef des insurgés du Maine sous la Révolution;
- 9<sup>o</sup> Le Bulletin d'histoire ecclésiastique de Valence (n<sup>os</sup> 50 et 51).

M. Mairot, directeur de l'école normale de Cahors, qui avait demandé à faire partie de la Société des Etudes, sous le patronage de MM. Girard et Cangardel, est élu à l'unanimité membre de la Société.

M. le président donne la parole à M. Bergougnoux pour lire un travail sur les fouilles qu'il a opérées le 20 octobre 1888 au dolmen de *Pech Ombran*, situé sur les plateaux de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, fouilles au cours desquelles il a découvert :

- 1<sup>o</sup> Deux flèches en silex à barbelures aiguës et à pédoncules avec tranchants latéraux recourbés;
- 2<sup>o</sup> Deux ciseaux ou burins, en silex, ayant la forme de prismes triangulaires, taillés en biseau;
- 3<sup>o</sup> Un poids de fillet poli et régulier;
- 4<sup>o</sup> Cinq silex;
- 5<sup>o</sup> Deux épingles en os;
- 6<sup>o</sup> Trois rondelles de cardium percées de trois barillets en os;
- 7<sup>o</sup> Une dent de sanglier ouvragée;
- 8<sup>o</sup> Enfin la tête entière d'un squelette dont l'angle facial est assez ouvert, le front un peu déprimé et les dents fortement usées.

M. Bergougnoux avait apporté avec lui ces divers objets afin de permettre à ses collègues de les voir et de les étudier.

La Société remercie M. Bergougnoux de la lecture de son intéressante étude qui ajoute une page de plus à l'histoire du Quercy préhistorique.

M. Greil lit ensuite un travail de M. Malinowski, qui explique le fonctionnement de l'appareil à compter déposé dans une des précédentes séances sur le bureau de la société au nom de M. Sawicki, docteur en sciences. Ce travail contient, en outre, des aperçus historiques sur les différentes manières de compter en usage chez les peuples de l'antiquité et chez les tribus encore barbares.

M. Rouquet communique aux membres de la Société le prix qu'il a obtenu au concours de la Maintenance du Languedoc pour son éloge en patois de la ville de Gange, et pour une poésie patoise intitulée : *Les Hirondelles*. Il donne lecture de ces pièces. M. le Président, au nom de la Société, remercie l'auteur et le félicite de son succès. M. Rouquet lit aussi un sonnet : *Désir de Félière*, dédié à M. Castelnaud; la réponse de ce dernier : *Echo du cœur Féliérien* et un sonnet : *Coin de Forêt*.

La lecture d'un travail de M. Greil sur l'histoire locale est renvoyée à la prochaine séance. La séance est levée à 10 heures.

Le président : CANGARDEL  
Le secrétaire f. f. : J. BLANC

**VITICULTURE**

**RAPPORT**

Lu au Comité d'études et de vigilance du Lot, au nom de la Commission chargée de visiter les vignobles reconstitués, par le docteur E. REY.

(Suite et fin)

Le défaut principal de nos terrains, c'est le manque de profondeur. Sur toute la partie jurassique de notre départements qui occupe environ les deux tiers de sa surface et qui comprend les causses et la plupart de coteaux qui bordent le Lot, le Célé et la Dordogne, la couche végétale n'a généralement que 10 à 20 centimètres d'épaisseur, tandis que 50 centimètres au moins seraient nécessaires. Un autre défaut c'est d'être parfois trop calcaires. Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les terres qui recouvrent la roche jurassique aient un excès de chaux et soient impropres à la vigne américaine. En général, au contraire, elles ont une composition assez favorable et on peut les planter avec chance de succès partout où la profondeur est suffisante. D'après les analyses chimiques que nous avons fait exécuter, la composition moyenne de ces terrains serait à peu près la suite :

Pour cent parties de terre fine et criblées.	
Sable siliceux.....	60
Argile.....	20
Calcaire.....	5
Fer.....	6
Autres matières.....	9
Total.....	100

On le voit, le calcaire ne dépasse 5 pour cent. Or, au-dessus de 10 pour cent, il n'y a pas en général d'inconvénient pour la vigne

américaine. Les sols les plus riches en carbonate de chaux et, par conséquent, les moins propres aux nouveaux cépages se trouvent dans les cantons de Lalbenque, Castelnaud et Montcuq. On les reconnaît ordinairement à leur couleur blanchâtre. La proportion du calcaire va chez eux jusqu'à 50 pour cent.

Les conditions les plus favorables pour les nouvelles vignes se trouveront dans les alluvions du Lot et de la Dordogne, dans les terrains primitifs les gneiss et les schistes de l'arrondissement de Figeac, là où le climat n'est pas trop rigoureux et enfin dans ces dépôts caillouteux, siliceux et argilo-siliceux qui sont heureusement répandus sur beaucoup de points du département et en particulier dans les cantons de Labastide, Payrac, Gourdon, Saint-Germain, Catus, Salviac et Cazals.

Il ne faut cependant pas désespérer des terrains calcaires. Nous avons vu à Montpellier d'intéressantes expériences faites avec des cépages nouveaux qui paraissent devoir s'adapter aux terrains extra-calcaires et même crayeux. Ces vignes appartiennent à trois familles distinctes, les *berlandieri*, les *cuicerea*, les *cordifolia*. On étudie également plusieurs créations récentes produites par des hybridations soit entre américains, soit entre français et américains, lesquelles promettent d'avoir aussi une adaptation plus étendue que leurs devanciers.

Quant aux terrains jurassiques, sur bien des points, on pourra arriver à l'épaisseur voulue par des défoncements suffisamment énergiques; sur d'autres, où la roche est fissurée, il est probable qu'on pourra se passer d'une profondeur de 50 centimètres; enfin sur beaucoup de coteaux même, où le centre de terre est insuffisante, mais où le sous-sol est composé d'une roche friable ou lamellaire, facile à extraire, il sera possible de réaliser les conditions nécessaires par un système de culture spécial. Il suffirait de creuser en travers de la pente, des tranchées parfaitement de niveau auxquelles on donnerait au moins 50 centimètres de profondeur sur un mètre et plus de large. Ces tranchées seraient espacées de cinq à dix mètres, suivant le plus ou moins d'épaisseur de la couche végétale. Toute la terre comprise entre les tranchées serait accumulée dans ces dernières et les pierres qui en auraient été extraites seraient mises en tas au milieu de l'intervalle. On créerait ainsi artificiellement des bandes de terre où la vigne américaine trouverait les conditions nécessaires à son développement. La fraîcheur, ce besoin impérieux des vignes du nouveau monde, ne leur ferait pas défaut, car les eaux pluviales qui tomberaient sur la roche une des intervalles se réuniraient dans ces fossés et s'y emmagasinaient jusqu'aux chaleurs. Elles y entraîneraient en même temps les principes fertilisants qu'elles auraient puisés dans l'atmosphère ou recueillis sur les flancs de la montagne. Les façons culturales seraient réduites à la faible longueur des bandes, car la nudité des intervalles rendrait à peu près impossible les végétations parasites. La ravine elle-même, qui est le fléau de ces pentes, serait en grande partie empêchée par cette disposition, la terre se trouvant retenue par les encaissements de la roche. Nous ne saurions donc trop engager les propriétaires de coteaux à essayer ce mode de plantation qui nous paraît le seul capable de rendre à la vigne ces friches improductives.

En résumé, Messieurs, les conclusions que votre Commission rapporte de sa visite aux vignobles reconstitués sont des plus rassurantes. Tous les fléaux tant souterrains qu'aériens qui depuis quelques années se sont abattus sur la vigne et menaçaient de la détruire complètement peuvent être considérés comme vaincus. Une nouvelle ère de prospérité s'ouvre pour cette belle et riche culture. On peut prévoir l'époque prochaine où la France non-seulement suffira de nouveau à la consommation, mais produira des excédents considérables qui pourront amener l'abaissement des prix si on ne trouve pas des débouchés extérieurs. Il faut donc se hâter, si on veut profiter des cours rémunérateurs actuels. Aussi nous dirons en terminant à nos viticulteurs : Ayez confiance; mettez-vous à l'œuvre sans retard; il dépend de vous de ramener votre ancienne prospérité.

D<sup>r</sup> E. REY,  
Secrétaire du Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra

**LE CHEVAL DES CAUSSES DU LOT**

La commission d'achat du comité de remonte d'Aurillac s'est rendue à Gramat, le 23 du courant, afin de faire quelques acquisitions pour le service de la cavalerie légère.

Dans cette journée, quatre-vingt-douze produits de race demi-sang arabe lui ont été présentés.

Malgré le peu de besoins du moment, elle en

acquis vingt-huit, parmi lesquels nous en avons remarqués qui pourraient figurer comme *chevaux de tête*.

Les prix ont varié entre 850 et 1,260 francs, suivant taille et qualité.

Si nous n'avons pu constater cette homogénéité de conformation qui constitue la base d'une race avec ses caractères de fixité, il nous a été permis de reconnaître qu'il y a dans les allures de ces produits de tels mouvements que l'on serait porté à croire que c'est un ressort qui se détend dans l'allure du trot, comme cela se voit chez les meilleurs chevaux steppers.

L'élevage des causses du Lot ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Il faut qu'il sélectionne encore ses juments poulinières, qu'il mette de côté celles qui sont affectées de tares osseuses, et qu'il n'oublie pas surtout de nourrir ses produits à l'avoine.

Avec ces précautions et les soins particuliers que l'administration des haras lui réserve dans le choix des étalons, il est appelé à recueillir des bénéfices supérieurs à ceux qu'il a réalisés jusqu'à ce jour.

La récapitulation des opérations d'achat du comité de remonte d'Aurillac qui ont eu lieu cette année dans le département porte à cent douze le nombre des chevaux achetés dans le Lot.

Ce chiffre est assez éloquent pour se passer de commentaires!

L. LAUR,  
Vétérinaire départemental,  
chevalier du Mérite agricole.

**DERNIÈRE HEURE**

**L'Ecole de santé militaire**

Paris, 27 novembre.

C'est à Lyon que s'ouvrira, le 1<sup>er</sup> février prochain, la nouvelle Ecole du service de santé militaire. Elle sera confiée à M. le médecin-inspecteur Valin, directeur du service de santé du 14<sup>e</sup> corps, membre de l'Académie de médecine.

**BOURSE. — Cours du 27 novembre 1888.**

3 0/0.....	82 75
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 50
4 1/2 0/0 1883.....	104 05
Actions Orléans.....	1,320 00
Actions Lyon.....	1,285 00
Action Panama.....	223 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 00
Obligations Lombardes.....	304 75
Obligations Saragosse.....	360 00

**LES PRÉCAUTIONS INUTILES**

Voici venir l'hiver, tueur des pauvres gens.

Il a gelé ferme les nuits dernières et dans les campagnes les coteaux étaient tous blancs de givre. La chaleur a disparu des pierres de métaux, de l'intérieur des habitations où le froid s'est installé en attendant l'humidité. Les ramoneurs sont revenus. On ne voit que charbonniers portant des charges de bois et sacs de charbon. Les cheminées se rallument, et comme dit le poète Richepin :

Dans l'âtre flamboyant le feu sille et détonne  
Et le vieux bois gémit d'une voix monotone.

On sort les fourrures et les foulards, les cheminées fument plus noir. Enfin tous les moyens sont bons pour préserver nos corps du froid envahisseur.

Eh bien, malgré toutes ces précautions extérieures, il suffit simplement d'aspirer une bouffée d'air froid pour que le rhume le plus violent se déclare et dégénère vite en bronchite.

Préserver la peau, c'est bien, mais il faut penser aussi aux voies respiratoires, dont les muqueuses sont bien plus susceptibles que l'épiderme et leur donner, si je puis m'exprimer ainsi, les fourrures intérieures qu'elles réclament sous forme de Pastilles Géraudel. C'est le moyen le plus efficace et le plus sûr d'attendre le retour de l'été sans dommage pour les bronches et les poumons.

Donc, chaque fois que vous vous exposez à l'air extérieur, couvrez-vous tant qu'il vous plaira, mais surtout sucez une Pastille Géraudel!

**Grand Succès d'un nouveau produit**

Fénerly, Parthenay (Deux Sèvres) le 20 octobre 1888. — Le **Baume Victor** produit des résultats vraiment merveilleux : Une femme souffrait depuis plusieurs jours d'une *névralgie*, qui la rendait presque folle elle fut guérie instantanément après avoir employé le **Baume Victor** (2 fr. le flacon). Plusieurs autres personnes en firent usage contre des migraines, maux de tête et rhumes de cerveau, toutes furent guéries immédiatement. Deux femmes qui souffraient d'une véritable rage de dents, furent guéries comme par enchantement. Je vous permets de grand cœur de publier ces résultats. E. DABIN, instituteur. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS**  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES.  
Gravures, Baux-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
PAYABLE CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN OU  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS

M<sup>me</sup> Sabatié prévient le public qu'elle a fait placer un

# CALORIFÈRE AUTOPIYROGÈNE

et que, dès aujourd'hui, son établissement est chauffé.

GAZ DE CAHORS

## VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (Phectolitre) 1 fr. 10  
Chaux pour amendements id. 0 35

PRIS A L'USINE A GAZ

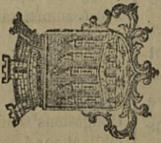
## MODES DE PARIS

M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

1889

CALENDRIER DU LOT



Price : 50 centimes.

EN VENTE :  
Chez Édouard DELSAUD, Libraire-éditeur  
RUE DE LA MAIRIE, — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

Donne très exactement les foires

Renseignements Statistiques et Administratifs.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu le Grand  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Spagn font essentiellement  
la base.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

GRAND PRIX NATIONAL  
GRAND MÉDAILLE D'OR  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR

31 RÉCOMPENSES F. PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

GRAND MÉDAILLE D'OR  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
ESPAGNE DU JURY  
GRAND PRIX NATIONAL

EXPOSITION CAHORS 1881



**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### ART DENTAIRE

Nous engageons vivement les personnes atteintes d'affections locales, à consulter le célèbre dentiste de l'école dentaire de Paris, bien connu pour l'application de ses appareils dentaires perfectionnés. A Cahors, encore pour quelques jours, à l'hôtel de l'Europe.

### VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bonneau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éteindre les contretons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

### L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUCÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récomposée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ne reviendra qu'à 48 francs 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> liv. 415 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les Libraires d'un supplément gratuit à FAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

### DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON B

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

### GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRE DU LOT**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glauson, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Lodsant, député de la Seine; H. Bataillon, professeur de philosophie; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Levasseur, professeur de géographie; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° et illustrés de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs